

# Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB)

Réunion du 28 septembre 2018

à Metz – Hôtel de Région

# Ordre du jour

- **1) Projet de PRFB GE :**
  - Rappel sur la méthodologie,
  - Contenu du PRFB : zoom sur les action « phares »,
  - Objectif de mobilisation supplémentaire : chiffrage proposé
  - Évaluation environnementale,
  - Suivi : indicateurs et modalité au sein des futures CRFB
- **2) Structuration de l'interprofession forêt-bois GE** et point sur l'actualité de la filière : réflexions en cours sur la feuille de route de l'interprofession en lien avec le contrat de filière et le projet de PRFB.
- **3) Point sur les appels à projet de l'ADEME** en cours : Mobilisation de la Biomasse et Production de Nouvelles Ressources ; Matériaux et Chimie Bio sourcés...
- **4) Projet de schéma d'aménagement communal concerté d'Urbès (68)** pour validation.
- **5) Plan d'action régional PPA** (peste porcine africaine)



# PRFB : cadre d'élaboration

- PRFB GE 2018 - 2027 : déclinaison régionale des orientations et objectifs du PNFB (approuvé le 8/02/2017)
- Document stratégique prévu par le code forestier (art. L122-1 et D122-1) :
  - à élaborer dans les 2 ans suivant approbation PNFB,
  - soumis à évaluation environnementale,
  - soumis à avis de l'autorité environnementale (3 mois) la consultation du public (1 mois),
  - approuvé par arrêté par le ministre chargé des forêts,
  - qui remplace ORF et PPRDF.
- Document intégrateur :
  - Des enjeux économiques, environnementaux et sociaux,
  - De l'amont et de l'aval : co adaptation forêt et industrie.
- Articulation avec contrat de filière signé le 17/07/2017,
- Pilotage de l'élaboration par la CRFB installée le 30/06/2016.



# PRFB : cadre d'élaboration

## PRFB GE :

- structuré en **4 axes stratégiques**,
- élaboré dans le cadre de **3 groupes de travail (GT)**,
- **cadre validé** lors de la CRFB du **30 juin 2016**.

## Les 4 axes stratégiques :

- I] Donner un nouvel élan à l'**action interprofessionnelle** (GT1).
- II] Renforcer la **compétitivité de la filière** au bénéfice du territoire régional (GT2).
- III] Dynamiser la **formation et la communication** (GT1).
- IV] **Gérer durablement la forêt et la ressource forestière** (GT3).



# PRFB : cadre d'élaboration

- Élaboration du PRFB dans le cadre des GT1, 2 et 3 (et sous-groupes thématique du GT3) :
  - Travail par contributions, intégration, échanges itératifs, à partir des versions intermédiaires du PRFB,
  - Concertation et co construction du PRFB avec les acteurs de la forêt et du bois : expertise et production de contributions entre chaque réunions,
- Évaluation environnementale du PRFB réalisée par le CEREMA,
- Étude sur les disponibilités de la ressource en bois dans le GE réalisée par l'IGN.

# PRFB : phases d'élaboration

- **2016 :**
  - État des lieux,
  - Identification des objectifs et des enjeux => plan du PRFB,
  - Réunions des 3 GT + contributions des membres => rédaction d'une version intermédiaire du PRFB fin 2016.
- **2017 :**
  - Version intermédiaire PRFB présentée en CRFB le 13/01/2017 et mise en ligne sur le site de la DRAAF,
  - Réunions d'un groupe d'expert sur le sujet du changement climatique,
  - Signature du contrat de filière le 17/07/2017,
  - Travaux du comité paritaire sur l'équilibre sylvo-cynégétique.

# PRFB : phases d'élaboration

## 2018 :

- Relance des travaux du GT3 « gérer durablement la forêt et la ressource forestière » visant la finalisation de la rédaction de l'axe stratégique IV, avec :
  - un sous-groupe « équilibre sylvo-cynégétique », et l'approbation du programme d'action du comité paritaire,
  - un sous-groupe « connaître, renouveler, améliorer la ressource »,
  - un sous -groupe « mobilisation durable »,
- Comité de pilotage étude IGN disponibilité en bois horizon 2027 et 2037,
- Nouvelle version du PRFB (4/06/2018) rédigée et transmise aux membres des GT1 et GT2 pour réunion commune au 2 GT,
- Réunion avec les acteurs de l'environnement fin août.

# PRFB : version 14/09/2018

- Version du projet de PRFB soumis à avis de la CRFB,
  - Document de 99 pages + 70 pages d'annexes (état des lieux, diagnostic AFOM, définition ESC, résumé étude IGN, surveillance sanitaire, tableau des actions, indicateurs suivis, principales aides)
  - 4 axes stratégiques et 16 objectifs,
  - 103 actions dont 20 **actions « phares »**





# Pourquoi des actions « phares » ?

- 20 actions identifiées dans le PRFB pour une meilleure lisibilité des priorités.
- Actions mises en avant dans le document sous forme d'encadrés résumant ces actions.
- Actions d'importance majeure :
  - placées en priorité 1,
  - et se répartissant globalement sur la durée du PRFB.
- La majorité des actions dispose d'un indicateur de suivi.
- Les 4 axes stratégiques du PRFB comportent au moins une action « phare ».



## Axe stratégique I : donner un nouvel élan à l'action interprofessionnelle

Objectif 2 : Penser et agir collectivement

Action : I.2.3 : Être le porte-parole de l'ensemble des acteurs de la filière

*Il appartient à l'interprofession d'être porte parole de l'ensemble des acteurs de la filière et de contribuer, sur le territoire du Grand Est, à la cohérence de l'ensemble de ses maillons en portant une vision stratégique fédératrice. Cela se traduit notamment par la représentation des acteurs de la filière auprès des divers partenaires et par un rôle ensemblier vis à vis des sollicitations institutionnelles.*

Détail de l'action :

- Représenter les acteurs de la filière auprès des institutionnels.
- Jouer un rôle ensemblier et fédérateur vis à vis des sollicitations institutionnelles.



## Axe stratégique II : Renforcer la compétitivité de la filière

Objectif 1 : Prendre appui sur la RDI

Action : II.1.4 : Affirmer l'ambition d'inscrire la filière dans l'usine du futur

*La filière forêt bois du Grand Est s'inscrira résolument dans la transition vers l'usine du futur. L'innovation sera soutenue, notamment des PME, dans le cadre d'accompagnement des entreprises par des prestataires de conseil, avec des dispositifs tel que « le diagnostic usine du futur » proposé par la Région Grand Est.*

### Détail de l'action :

- Accompagner les entreprises par des prestataires de conseil pour favoriser l'innovation.
- Inciter les entreprises à s'inscrire dans le dispositif régional « Usine du futur ».



## Axe stratégique II : Renforcer la compétitivité de la filière

Objectif 2 : Développer les marchés du bois

Action : II.2.3 : Se positionner sur les marchés de la chimie verte et du bois fibre

*Afin de se positionner sur ces nouveaux marchés, le développement de l'innovation dans la chimie verte et le bois fibre (quatrième grand usage du bois après le bois d'oeuvre, le bois d'industrie et le bois énergie) passera principalement par l'implication des pôles de compétitivité et des structures régionales de RDI spécialisées sur ces thématiques, ainsi que par le soutien des acteurs via des appels à projets.*

### Détail de l'action :

- Développer l'innovation dans la chimie verte et le bois fibre, en particulier par l'insertion dans les appels à projets sur le sujet.



## Axe stratégique II : Renforcer la compétitivité de la filière

### Objectif 2 : Développer les marchés du bois

Action : II.2.6 : Stimuler l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation du bâti

*Le développement de l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation du bâti continuera d'être promu en région. Un plan d'action régional, s'appuyant sur les acquis des plans bois construction nationaux et des actions existantes dans les territoires (prescripteurs bois notamment), sera établi. Il visera en particulier la diffusion étendue du recours au bois dans l'habitat "ordinaire".*

#### Détail de l'action :

- Établir un plan d'actions régional pour l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation.



## Axe stratégique II : Renforcer la compétitivité de la filière

Objectif 2 : Développer les marchés du bois

Action : II.2.10 : Favoriser les débouchés en bois énergie dans le respect de la hiérarchie des usages

*Les débouchés en bois énergie en région seront promus dans le respect de la hiérarchie des usages, en favorisant le développement de nouveaux projets sur le territoire dont les chaudières à biomasse au sein des entreprises de la filière n'en disposant pas encore. La contractualisation avec les utilisateurs de bois énergie sera recherchée plus systématiquement. Un suivi de la consommation réelle de la ressource dans le cadre de la cellule biomasse « élargie » sera mis en place pour éviter les conflits d'usage.*

Détail de l'action :

- Promouvoir le bois énergie dans le respect de la hiérarchie des usages.
- Animer une cellule biomasse « élargie » intégrant un suivi de la consommation réelle de la ressource.



## Axe stratégique II : Renforcer la compétitivité de la filière

Objectif 3 : Soutenir la compétitivité des entreprises de la filière

Action : II.3.3 : Soutenir les entreprises de travaux forestiers

*Le soutien aux entreprises de travaux forestiers, maillon essentiel de la filière entre l'amont et l'aval, sera poursuivi et renforcé, notamment par la consolidation du réseau d'entreprises et la sécurisation du niveau d'activité, entre autres par la contractualisation pluriannuelle.*

Détail de l'action :

- Consolider le réseau des ETF.
- Sécuriser les activités des ETF.



## Axe stratégique II : Renforcer la compétitivité de la filière

Objectif 3 : Soutenir la compétitivité des entreprises de la filière

Action : II.3.10 : Assurer la pérennité du tissu industriel

*La pérennité du tissu industriel dans la filière forêt bois est étroitement liée au renouvellement des générations. Des actions pour susciter l'attrait chez les jeunes générations seront menées. Par ailleurs cela nécessite également d'accompagner les entreprises dans leur développement et leur transmission.*

Détail de l'action :

- Susciter l'attrait de la filière dans les jeunes générations.
- Accompagner les entreprises dans leur création, leur développement et leur transmission.





## Axe stratégique II : Renforcer la compétitivité de la filière

Objectif 4 : Créer de la valeur ajoutée localement

Action : II.4.2 : Développer la contractualisation

*Afin de sécuriser les approvisionnements de la filière en Grand Est dans ses différents maillons et renforcer sa structuration, la contractualisation entre les acteurs sera promue : au niveau des activités d'exploitation entre propriétaires publics et privés et des entreprises de travaux forestiers, entre les propriétaires et les industriels de la première transformation, entre les acteurs de la première et de la seconde transformation. En forêt privée, cela passera par l'incitation des sylviculteurs à commercialiser selon des circuits organisés.*

Détail de l'action :

- Inciter les propriétaires et transformateurs à contractualiser en favorisant les approvisionnements régionaux, tout en améliorant la régularité des livraisons.
- Encourager les propriétaires privés à commercialiser par le biais de structures organisées.
- Développer la contractualisation entre les acteurs de la première et de la deuxième transformation.
- Assurer au sein de l'interprofession le suivi de la progression de la contractualisation, notamment pour les propriétaires communaux et privés



## Axe stratégique III : Dynamiser la formation et la communication

Objectif 1 : Adapter les formations initiales et continues

Action : III.1.2 : Promouvoir la formation en alternance : apprentissage, contrat de professionnalisation

*La formation en alternance au sein de la filière forêt bois sera promue, notamment via des soutiens des acteurs institutionnel afin de d'en améliorer son image, de susciter l'intérêt des entreprises et de constituer un réseau de maîtres d'apprentissage.*

### Détail de l'action :

- Améliorer l'image des formations professionnelles.
- Susciter l'intérêt des entreprises et constituer un réseau de maîtres d'apprentissage.
- Soutenir la formation en alternance.



## Axe stratégique III : Dynamiser la formation et la communication

Objectif 2 : Cibler et renforcer la communication

Action : III.2.2 : Communiquer de manière volontariste auprès du grand public sur les enjeux de la sylviculture et de la récolte de bois

*La communication auprès du grand public sur les enjeux de la sylviculture et de la récolte de bois se fera notamment à travers la mise en œuvre d'une campagne de communication adaptée, la mise en place de panneaux d'information sur les itinéraires de randonnée les plus fréquentés, des journées portes ouvertes dans les entreprises, la définition du tracé d'une « route du bois »...*

Détail de l'action :

- Mettre en œuvre une campagne de communication grand public sur la multifonctionnalité de la forêt, dont le rôle de production.
- Développer les panneaux d'informations sur les itinéraires de randonnée les plus fréquentés.
- Favoriser les journées portes ouvertes dans les entreprises de la filière.



## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

Objectif 1 : Valoriser et préserver la forêt dans le souci de la multifonctionnalité

Action : IV.1.3 : Gérer la forêt tout en préservant la biodiversité, en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques (1/2)

*Réglementations et recommandations existantes doivent être appliquées et mises en œuvre dans le souci de concilier au maximum les intérêts pour la biodiversité, la valorisation optimale des bois et le renouvellement de la ressource, tant en forêt publique qu'en forêt privée. Un rapprochement entre associations de protections de l'environnement et forestiers devrait permettre de porter un projet cohérent en faveur de la biodiversité dans le Grand Est, en particulier pour constituer progressivement un réseau de forêt en libre évolution, avec le soutien de l'Etat et la région.*

*La typologie utilisée dans les stratégies de renouvellement (tableaux en IV.4.3) servira de cadre à l'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion des peuplements forestiers.*

*Les plans et schémas régionaux sont à concevoir dans cette optique.*



## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

Objectif 1 : Valoriser et préserver la forêt dans le souci de la multifonctionnalité

Action : IV.1.3 : Gérer la forêt tout en préservant la biodiversité, en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques (2/2)

### Détail de l'action :

- Appliquer les diverses réglementations et recommandations dans le souci de concilier un bénéfice maximum pour la biodiversité (dont celles sur les îlots de vieux bois), une valorisation optimale des bois et le renouvellement de la ressource.
- Encourager (formation notamment) la forêt privée à suivre cette même démarche même hors contraintes réglementaires afin de développer simultanément richesse biologique et mobilisation.
- Mener des actions en faveur de la préservation d'espèces forestières rares ou protégées. Décliner le programme national d'actions Vosges/Jura pour le Grand Tétras.
- Mettre en œuvre la trame de naturalité dans les zones à fort enjeu de protection (ex : Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne)
- Favoriser l'émergence d'un projet structurant en faveur de la biodiversité par un rapprochement entre les associations de protection de l'environnement et les forestiers (ex : réseau de forêt en libre évolution, avec identification cartographique des vieilles forêts).
- Concevoir les différents plans et schémas régionaux avec des préconisations en faveur de la qualité éco-systémique des forêts (dont encourager l'écriture d'Annexes vertes au sein des SRGS en forêt privée)



## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

Objectif 1 : Valoriser et préserver la forêt dans le souci de la multifonctionnalité

Action : IV.1.9 : Développer et rationaliser le recours aux documents de gestion durable en forêt privée

*En forêt privée, les surfaces couvertes par un document de gestion durable opérationnel (avec programme de coupes et travaux) seront augmentées de 5 % en 10 ans, en favorisant le regroupement de propriétaires et en incitant aux DGD volontaires et concertés. Un ensemble de moyens incitatifs (regroupement, animation, fiscalité...) pour atteindre cet objectif sera déployé.*

### Détail de l'action :

- Augmenter les surfaces couvertes par un document de gestion durable opérationnel (DGD) avec programme de coupes et travaux (objectif en forêt privée de +5 % en 10 ans).
- Inciter aux DGD volontaires (RTG, PSG volontaires, CBPS avec tableaux des coupes et travaux, dits « CBPS+ ») ou concertés pour les surfaces non soumises à PSG.
- Promouvoir l'accès aux informations pour les propriétaires, dont le site internet « La forêt bouge ».



## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

Objectif 2 : Relever le défi du changement climatique

Action : IV.2.4 : Développer des itinéraires sylvicoles d'adaptation

*Face aux enjeux du changement climatique, il conviendra de garder une part dominante de régénération naturelle permettant l'évolution spontanée des ressources génétiques locales, en privilégiant le mélange d'essences, tout en mobilisant activement la plantation avec les tests en gestion de migration assistée. Ces tests de nouvelles essences seront réalisés en lien avec des organismes de recherche qualifiés.*

### Détail de l'action :

- Garder une part dominante de régénération naturelle avec des modes de traitement diversifiés.
- Favoriser le recours à des peuplements d'essences mélangées.
- Mobiliser plus activement la plantation pour recourir à un matériel végétal susceptible d'être d'emblée mieux adapté aux contraintes liées au changement climatique.
- Mettre en place, en lien avec un organisme qualifié, des tests en gestion de nouvelles essences/provenances.



## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

### Objectif 3 : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

*Le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique est un enjeu clé pour la filière forêt bois en Grand Est, à la fois en termes économiques et écologiques. Les actions en faveur de son rétablissement passeront par la prise en compte de critères forestiers dans la définition de l'équilibre, par la mise en oeuvre du programme d'actions du comité paritaire sylvo-cynégétique, par le partage de données sylvicoles et cynégétiques avec le développement d'outils d'analyse communs, par l'harmonisation de pratiques et outils, par la maîtrise des populations de sangliers et l'encadrement de l'agrainage ainsi que par le développement de la sensibilisation et des formations des chasseurs, forestiers et grand public.*

Action : IV.3.2 : Mettre en oeuvre le programme d'actions du comité paritaire sylvo-cynégétique de façon suivie et concertée

#### Détail de l'action :

- Disposer d'une cartographie régionale des zones en situation de déséquilibre forêt-gibier,
- Piloter une démarche permettant la fixation d'objectifs partagés et la description d'actions à entreprendre en faveur de la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique sur les zones à enjeux.





## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

### Objectif 3 : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

Action : IV.3.3 : Disposer de données sylvicoles, cynégétiques et d'outils d'analyse pour permettre un diagnostic partagé utilisé lors des discussions dans les instances cynégétiques

#### Détail de l'action :

- Développer et suivre les trois catégories d'indicateurs de changement écologique caractérisant la densité dépendance.
- Faire remonter, à l'administration et aux instances cynégétiques locales, les dégâts à l'aide de fiche de signalement (modèle régional).
- Lister les aménagements sylvicoles et cynégétiques réalisés (bilan annuel).
- Développer des bases de données communes et une plate-forme régionale de données accessibles aux chasseurs, forestiers et administration.
- Développer des instances de concertation spécifiques à l'échelle d'une zone à enjeux ou d'une zone à surveiller.



## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

### Objectif 3 : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

Action : IV.3.4 : S'assurer de l'efficacité des outils réglementaires existants et développer des axes d'harmonisation régionale

#### Détail de l'action :

- Proposer des harmonisations de pratiques départementales, en particulier sur les modalités de contrôle des réalisations .
- Prévoir dans les SDGC concernés par des zones à enjeux interdépartementales, des possibilités d'harmonisation des pratiques.
- Formuler des demandes d'évolutions réglementaires sur des points identifiés comme favorisant l'efficacité de la chasse (cf. boîte à outil)

A vertical photograph of a forest scene, showing moss-covered tree trunks and a forest floor with fallen leaves and more moss.

## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

### Objectif 3 : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

Action : IV.3.5 : Faire contribuer activement les acteurs à la maîtrise des populations de sangliers à l'échelle régionale

#### Détail de l'action :

- Documenter l'impact des populations de sangliers sur le milieu forestier et la régénération.
- Développer des indicateurs de pression sur la flore validés scientifiquement.
- Dresser un état des lieux de la mise en œuvre du plan national de maîtrise du sanglier (PNMS) et proposer des actions à mettre en place pour en augmenter l'efficacité.
- Définir, par département dans les SDGC, les modalités d'un agrainage de dissuasion afin d'en améliorer la contrôlabilité.
- Organiser et mettre en place la déclaration d'un plan d'agrainage pour les détenteurs de plan de chasse ou des conventions d'agrainage.
- Renforcer les sanctions vis-à-vis des chasseurs ne respectant pas la réglementation en matière d'agrainage ou plus généralement les mesures prévues au SDGC.



## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

Objectif 4 : Connaître, améliorer et renouveler la ressource

Action : IV.4.1 : Connaître la ressource

*L'acquisition de données forestières à un niveau fin ou sur des thématiques à ce jour mal connues, s'avère indispensable pour accroître la connaissance sur la ressource, sa localisation dans le double objectif de l'amélioration de sa protection et de la mobilisation des forêts de production peu gérées (dynamisation, renouvellement...). A ce titre, le recours à l'emploi de nouvelles technologies (satellite, LIDAR....) sera développé dans une approche systémique.*

Détail de l'action :

- Acquérir des données à des maillages plus fins ou sur des thématiques mal couvertes par l'IFN
- Développer l'acquisition de données par les nouvelles technologie (satellite, LIDAR....) pour accroître la connaissance sur la ressource et sa localisation.



## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

Objectif 4 : Connaître, améliorer et renouveler la ressource

Action: IV.4.2 :Promouvoir le renouvellement des peuplements par des techniques les plus adaptées (régénération naturelle, plantations) aux situations locales

*L'indispensable renouvellement des peuplements arrivés à maturité sera promu, en privilégiant la régénération naturelle, dans un contexte d'équilibre sylvo-cynégétique maintenu ou rétabli. Les plantations ne seront pas exclues soit quand les conditions stationnelles ou l'adaptation au climat le nécessitent soit pour améliorer la valeur économique des peuplements.*

### Détail de l'action :

- Favoriser le renouvellement de peuplements résilients et de valeur dans un contexte de maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique.
- Accompagner une politique ambitieuse de renouvellement des peuplements de chêne.



## Axe stratégique IV : Gérer durablement la forêt et la ressource

Objectif 5 : Accroître et optimiser la mobilisation du bois

Action : IV.5.1 : Stratégie de mobilisation

*Le PRFB, à partir d'une étude régionale de la disponibilité de la ressource en Grand Est, a défini des objectifs de mobilisation complémentaire de bois, en phase avec les besoins de l'aval de la filière et tenant compte des spécificités environnementales en région. Ces objectifs, présentés en 2 scénarii : avec ou sans rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique, sont déclinés à l'échelle de grand massifs.*

*L'atteinte de ces objectifs, dont plus de deux tiers se situent en forêt privée, passera par l'amélioration de la desserte des massifs, la sécurisation des exploitations pour un approvisionnement régulier et prioritairement local et l'animation en faveur de la création de regroupements fonciers et de gestion, dotés d'un document de gestion durable avec coupes et travaux.*

Actions au service de l'objectif de mobilisation :

- améliorer l'accès physique à la ressource forestière,
- optimiser l'exploitation forestière,
- assurer une animation dynamique et contrôlable,
- s'assurer de la réalisation effective des DGD (programmes de coupe).